

Conseil départemental
d'Eure-et-Loir
28028 CHARTRES Cedex



Conception et photo : Direction de la communication du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.



Oubli de pilule, QUOI FAIRE ?

WWW.EURELIEN.FR/PMI





Nom de votre contraception :
Votre plaquette contient des comprimés inactifs :

- OUI Nombre :
 NON

Délai après lequel il existe un risque de grossesse :

- 3h 12h

Si le retard de prise est inférieur au délai ci-dessus, prenez immédiatement le comprimé oublié, puis les comprimés suivants à l'heure habituelle de prise, même si cela signifie prendre deux comprimés le même jour.

Exemple :

« Si délai supérieur, il faut prendre immédiatement le comprimé oublié et poursuivre le traitement à l'heure habituelle, même si cela signifie prendre deux comprimés le même jour;

il faut utiliser, en cas de rapport sexuel dans les sept jours suivants, une seconde méthode de contraception non hormonale (par exemple, préservatifs);

si la pilule est estroprogestative, et si la période de sept jours avec préservatifs s'étend au-delà du dernier comprimé actif de la plaquette en cours, il ne faut pas prendre les comprimés inactifs et démarrer immédiatement une nouvelle plaquette. »

➔ Si il y a deux oublis en moins de 7 jours, ou si un rapport sexuel a eu lieu, il faut prendre une pilule d'urgence et utiliser des préservatifs pendant au moins 7 jours.

